



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 24/03/2015

Référence
2015_03_09

Objet de la délibération
Choix d'un prestataire pour l'élaboration de la trame verte et bleue pour la révision du SCoT du Pays de Brest

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	27	36

Date de la convocation
16/03/2015

Date d'affichage
16/03/2015

Vote
A l'unanimité
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2015 et le 24 Mars à 14 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de Brest métropole sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présents : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BELLEC Claude, BRUBAN Claudine, FORTIN Laurence, GUILLORE Alexandra, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CALVEZ Christian, GOURVIL Armel, GUEGANTON Loïc, KERMAREC Charles, LARS Roger, LE GAC Didier, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, PLUCINSKI Michel, RIOUAL Bernard, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONNARD LE FLOCH Frédérique à M. RIOUAL Bernard, GODEBERT Viviane à M. MOUNIER Gilles, MM : FAYRET Thierry à M. NEDELEC Yohann, GOULAOUIC Pascal à M. TANGUY Bernard, LORCY Armel à M. PLUCINSKI Michel, MASSON Alain à Mme QUIGUER Tifenn, PELLICANO Fortuné à M. CUILLANDRE François, RAMONE Louis à M. LARS Roger, TALARMAIN Roger à M. LINCOLN Andrew
Excusé(s) : Mmes : BALCON Claudie, MALGORN Bernadette, MM : CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, MOAL Gurvan, OGOR Pierre

Assistaient en outre à la réunion : Mme LE BARS Mickaèle, M CANN Thierry

A été nommé(e) secrétaire : M NEDELEC Yohann

Objet de la délibération :

Choix d'un prestataire pour l'élaboration de la trame verte et bleue pour la révision du SCoT du Pays de Brest

Marché à procédure adaptée pour l'élaboration de la trame verte et bleue pour la révision du SCoT du Pays de Brest

■ Objectifs de l'étude

Dans le cadre de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du pays de Brest qui a été engagée par délibération du comité syndical du Pays de Brest du 17 décembre 2014, une élaboration de la trame verte et bleue doit être

Accusé de réception

029-200033736-20150327-2015_03_09-DE

Reçu le : 27/03/2015

conduite.

Depuis l'approbation du SCoT en 2011, le code de l'urbanisme a évolué consécutivement à l'adoption des différentes lois « Grenelle » et de la loi « ALUR ». Les attentes à l'égard des schémas de cohérence territoriale ont été renforcées. Le contenu des SCoT a été modifié en conséquence. Ainsi, selon l'article L. 122-1-5. du code de l'urbanisme le document d'orientation et d'objectifs doit préciser [...] les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.

Ces continuités écologiques terrestres et aquatiques constituent un réseau appelé trame verte et bleue. Ce réseau est identifié par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements auxquels des dispositions législatives reconnaissent cette compétence et, le cas échéant, celle de délimiter ou de localiser ces continuités (Article R371-17).

La trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'étend jusqu'à la laisse de basse mer et, dans les estuaires, à la limite transversale de la mer (Article R371-17).

L'élaboration de la trame verte et bleue sur le Pays de Brest dans le cadre de la révision du SCoT nécessite une prestation extérieure avec des compétences spécifiques. Le pôle métropolitain a ainsi lancé un MAPA.

- Publicité du marché

La consultation a été publiée sur le site de l'AMF le 29 janvier 2015.
La réponse était demandée pour le vendredi 6 février 2015.

- Missions du prestataire

> Elaborer la trame verte et bleue du SCoT du Pays de Brest en précisant le SRCE, conformément à la méthodologie définie par l'Etat [cartographie]

> Qualifier la responsabilité écologique en matière de préservation des espèces et des habitats du Pays de Brest par rapport à l'échelle régionale et nationale et les modalités de garantie de cette préservation [préconisations]

> Étape 1 : Cartographie des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques

> Étape 2 : Préconisations pour la remise en bon état des continuités écologiques

- Critères d'analyse des offres

Valeur technique : 60%
Coût : 40%

- Réponses

Le pôle métropolitain a reçu 8 propositions de prestataires.
Après analyse des offres, 3 prestataires ont fait l'objet d'une audition le mardi 3 mars 2015.

Accusé de réception

029-200033736-20150327-2015_03_09-DE

Reçu le : 27/03/2015

- SAFEGE (Nanterre)
- CERESA (Noyal-Châtillon-sur-Seiche)
- BIOTOPE (Brest)

■ Résultat de l'audition

En conclusion de l'analyse des offres et des auditions, la proposition du **bureau d'études CERESA** est jugée la plus intéressante au regard des exigences fixées dans le cahier des charges.

CERESA a fait preuve de sa compétence à traiter de manière claire et concise la définition des réservoirs biologiques et des corridors écologiques. Les références et la méthodologie employée répondent aux besoins de l'élaboration de la trame verte et bleue pour la révision du SCoT du Pays de Brest. La méthode se veut concrète. Elle considère la nature remarquable et la nature ordinaire. Elle présente l'avantage d'une vision inter scalaire entre SRCE, SCoT et PLUi, ainsi que de la prise en compte de la territorialisation des enjeux.

➤ Il est donc proposé au Comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest de :

- retenir l'offre du **bureau d'études CERESA pour l'élaboration de la trame verte et bleue pour la révision du SCoT du Pays de Brest.**

Le montant de la prestation est de : 66 042 euros TTC

- et d'autoriser le Président à signer le marché.

Cette prestation fera l'objet d'une demande de subvention auprès de conseil régional au titre du volet 1 du contrat de partenariat 2014-2016

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Élaboration de la trame verte et bleue pour la révision du SCoT du Pays de Brest	66 042 €	Pôle métropolitain du Pays de Brest	33 021 €
		Conseil Régional - Contrat de partenariat	33 021 €
Total (TTC)	66 042 €	Total (TTC)	66 042 €

➤ Il est proposé au comité syndical d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus et d'autoriser le Président à solliciter une subvention pour un montant de 33 021 € auprès du conseil régional au titre du volet 1 du contrat de partenariat.

Accusé de réception

029-200033736-20150327-2015_03_09-DE

Reçu le : 27/03/2015

Décision du comité syndical :

A l'unanimité, les membres du comité syndical :

- retiennent l'offre du **bureau d'études CERESA pour l'élaboration de la trame verte et bleue pour la révision du SCoT du Pays de Brest.**
Le montant de la prestation est de : 66 042 euros TTC,
- autorisent le Président à signer le marché,
- approuvent le plan de financement présenté ci-dessus,
- et autorisent le Président à solliciter une subvention pour un montant de 33 021 € auprès du conseil régional au titre du volet 1 du contrat de partenariat.

Pour extrait conforme,

A Brest, le 27 mars 2015



François CUILLANDRE

Accusé de réception

029-200033736-20150327-2015_03_09-DE

Reçu le : 27/03/2015